



## Liste syndicale unitaire CGT & SUD

Égalité – Transparence – Unité – Indépendance



### Commission Administrative Paritaire des Administrateurs

**Notre candidature est motivée par notre attachement à la Statistique publique, ses missions, ses valeurs. La qualité de la Statistique publique, comme celle du service public en général, reposent sur tous. C'est pourquoi nous pratiquons un syndicalisme aussi unitaire que possible en travaillant avec les élus des autres listes lorsqu'ils partagent nos préoccupations.**

**À la différence du syndicalisme catégoriel, nous privilégions ce qui est commun à toutes les catégories plutôt que ce qui est particulier à chacune. Nous n'améliorerons pas durablement la situation des cadres supérieurs en ignorant ce qui se passe pour les autres catégories. Bien entendu, ce choix n'exclut ni l'analyse précise de la situation des administrateurs de l'Insee (notamment au regard des corps de l'État qui lui sont proches), ni la défense des intérêts de ses membres.**

#### Les positions que nous défendons en CAP

- ▶ **Les procédures de mutation doivent être transparentes** : publicité complète des postes, critères d'attribution clairs et effectifs, plutôt qu'affectifs. Tous les postes doivent faire l'objet d'un appel d'offre, diffusé à tous les agents concernés, avec un délai suffisant pour pouvoir candidater.
- ▶ **Tous les profils de carrière doivent être également valorisés**, qu'ils soient à prédominance « expertise » ou « encadrement » ; en région, à Paris ou à l'étranger ; à l'Insee, dans le système statistique public, le « péri-SSP » ou à Bercy.
- ▶ **L'alternance entre types de postes** (encadrement, expertise, missions ponctuelles) tout au long de la carrière **doit être facilitée pour celles et ceux qui le souhaitent.**
- ▶ **La mobilité ne doit ni se faire au détriment du fonctionnement des projets, ni dévaloriser les métiers d'experts.** En particulier, les règles de mobilité sur les deux premiers postes doivent pouvoir être assouplies pour tenir compte de la durée des projets et du rythme des travaux sans que cela pénalise la carrière des jeunes administrateurs concernés.
- ▶ **Les cadres de l'Insee doivent accéder plus facilement à des formations longues de haut niveau** au cours de leur carrière, sans que cela ne pénalise son déroulement.

#### Nos revendications

- ▶ **Des effectifs adaptés** pour remplir toutes les missions de la statistique publique dans des conditions de travail correctes et sans nuire à la qualité.
- ▶ **Une carrière sans obstacle** pour tous les agents grâce à un nombre de postes budgétaires suffisant qui permettent le passage de tous les administrateurs à la hors classe dès qu'ils remplissent les critères.
- ▶ **Des formations initiale et continue adaptées** aux exigences du métier de statisticien public et à ses évolutions.
- ▶ **La mise en place d'un réel plan d'égalité** professionnelle entre les femmes et les hommes.
- ▶ **La disparition de toutes les discriminations** quel qu'en soit le motif.

#### Liste unitaire CGT et SUD

##### Administrateurs hors classe

Stéphane JUGNOT - IGAS  
Johara KHELIF - DG DMCSI  
Gaël de PERETTI - DG SG  
Delphine ROY - DREES

##### Administrateurs

Sandra BERNARD - DARES  
François BECK - DG DSDS  
Stéphane LEGLEYE - DG DSDS  
Benjamin SAKAROVITCH - DG DMCSI

**Votez pour nos candidate.e.s, syndiqué.e.s ou non,  
qui défendent des principes clairs !**

- ★ **L'égalité** entre tou.te.s sans clientélisme, ni passe-droit : chacun.e de nous a les mêmes droits ;
- ★ **La transparence** des décisions individuelles (promotion, primes, affectations et organisationnelles) : l'absence de critères explicites et publics ouvre la porte aux décisions arbitraires de l'administration ;
- ★ **L'unité syndicale** : dans l'intérêt du personnel, face à la direction avec celles et ceux qui partagent nos objectifs ;
- ★ **L'indépendance** : pour une statistique publique forte, capable de remplir pleinement ses missions de service public.

POUR LA DÉFENSE COLLECTIVE DES MISSIONS ET DES AGENTS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

**DONNEZ DE LA VOIX ! VOTEZ CGT & SUD !**

## Les attributions des CAP

Elles sont obligatoirement consultées sur :

- **les questions relatives au déroulement des carrières individuelles** (avancement promotion sur proposition; refus de titularisation ; mutation, retour de disponibilité ; détachement, intégration, réintégration) ;

- **les sanctions disciplinaires** demandées par l'administration autres que l'avertissement et le blâme.

Sur la demande de l'agent :

- **les litiges d'ordre individuel** relatifs aux conditions d'exercice à temps partiel, du télétravail, aux refus d'autorisation d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou une action de formation continue ou aux refus de bénéfice du congé formation ;

- **les recours** sur le compte rendu de l'entretien professionnel ;

- **toutes autres questions d'ordre individuel**, y compris les discriminations.

## Nos élu.e.s en CAP peuvent vous aider

Les CAP sont des commissions consultatives, comprenant un nombre égal de représentant.e.s élu.e.s des personnels et de représentant.e.s désigné.e.s par l'administration. En cas d'égalité des voix, la décision revient à la direction de l'Insee.

**L'intervention des représentants des personnels est cependant essentielle pour :**

▶ **défendre** : dans les procédures contradictoires avec la direction (contestation d'entretien professionnel, discipline, etc.), tout agent a droit à un défenseur. Vos élu.e.s jouent ce rôle.

▶ **veiller à l'équité** : vos élu.e.s veillent à ce que l'administration explicite ses critères de choix (poste de niveau administrateur ou hors classable, mobilité géographique et/ou d'environnement, etc.) et qu'elle les respecte, pour éviter que des critères cachés ne viennent s'ajouter à ceux explicitement affichés. Cette transparence est une condition nécessaire à l'équité.

▶ **écouter et conseiller** : vos élu.e.s sont à votre disposition pour discuter des problèmes qui vous concernent.

▶ **informer** : rendre compte le plus rapidement possible des débats, des résultats et des positions qu'ils-elles ont adoptées en CAP.

## CGT & SUD : nos principes communs

Nos deux syndicats partagent une conception d'un **syndicalisme de lutte** pour la transformation sociale fondé sur la **solidarité**, la **démocratie**, la **proximité** et l'**ouverture sur la société**.

Nous refusons tout ce qui oppose les catégories les unes aux autres, les agents les uns aux autres.

Nous **construisons des revendications** en associant les personnels qui le souhaitent : heures mensuelles d'information, assemblées générales, pétitions...

Nous recherchons l'**unité syndicale** chaque fois qu'elle est possible, que ce soit au sein de l'Insee ou de la Statistique publique.

**Au-delà de l'Insee**, nous affirmons notre solidarité avec les luttes de salarié.e.s, retraité.e.s, demandeur.se.s d'emploi, précaires et avec les mouvements de défense des libertés individuelles et des droits des personnes. Encore plus largement nous soutenons les personnes réfugiées ayant dû quitter leur pays pour cause de conflit ou de misère.

**NOS ÉLU.E.S SONT AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS : CONTACTEZ-LES**